

**COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL
N° 03-2023**

SÉANCE DU 26 AVRIL 2023

**Plan OSTRAL - mesures d'économie d'énergie sur les bâtiments dits
"gros consommateurs" – ouverture d'un crédit d'étude**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder à l'ouverture d'un compte de crédit d'étude d'un montant de CHF 70'000.00 selon autorisation générale octroyée par le Conseil communal.

Durant l'hiver 2022-2023, notre pays a traversé une situation énergétique laissant craindre une pénurie d'électricité et de gaz. Conformément au plan OSTRAL, la Municipalité a mis en place des mesures d'économie d'énergie sur l'ensemble de ses infrastructures.

Plus spécifiquement, elle a entrepris une analyse détaillée, avec l'aide d'un bureau d'ingénieur, des six immeubles dits « gros consommateurs » avec en plus la police dont l'alimentation électrique doit à tout prix être assurée. Il résulte de cette première phase qu'une économie d'énergie significative est envisageable par la mise en œuvre de mesures constructives.

Dans ce contexte, et à l'approche de nouvelles difficultés durant l'hiver 2023-2024, la Municipalité a décidé de faire chiffrer l'ensemble de ces mesures en vue de la présentation d'un préavis d'investissement qu'elle présentera à l'automne 2023.

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 19 avril 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner